Le dix mars.

Par devant Nous, Victorien SOHET, Notaire de résidence à Mariembourg.

#### A COMPARU.

LA SOCIETE ANONYME "SUD PROMOTION" constituée par acte du Notaire Sylvain LINKER à Jumet, en date du sept mai mil neuf cent septante-six et dont les statuts ont paru aux annexes du Moniteur Belge du vingt-six mai mil neuf cent septante-six sous le numéro 1719-2, modifiés en dernier lieu --aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue par acte du Notaire Grégoire à Charleroi, le vingt-trois avril mil neuf cent septante-neuf, parue aux annexes du Moniteur Belge du onze mai mil neuf cent septante-neuf, sous le numéro 837-7, dont le siège social est à Charleroi, rue Charles Dupret, numéro 15.

Inscrite au registre du commerce de Charleroi, sous le numéro 121.496 et à l'Administration de la Taxe sur la Valeur Ajoutée sous le numéro 416.359.036.

Pour laquelle est ici présent :

Monsieur Jean-Claude PAQUET, expertroomptable, domicilié et demeurant à 6001 Marcinelle, Route de Jamioulx, numéro 57.

Agissant en vertu des pouvoirs lui conférés aux termes de l'article dix-huit des statuts et d'une délibération du Conseil déAdministration de la dite Société en date du deux février mil neuf cent quatre-vingt-un dont un extrait est de meuré annexé à un acte de vente reçu par le Notaire soussigné en date du sept février mil neuf cent quatre-vingt-un.

#### LAQUELLE COMPARANTE

Par son représentant préqualifié et préalablement au dépôt pour minute du plan de lotissement et d'établissement des conditions générales de vente des biens ci-après décrits et faisant l'objet du présent acte, Nous a déclaré ce qui suit :

1°) Qu'elle est propriétaire des biens suivants, savoir:

COMMUNE DE COUVIN-QUATORZIEME DIVISION-MARIEMBOURG.

Un ensemble comprenant diverses parcelles de terrain en nature de pré et partiellement boisées, sis à front du chemin "Pointe du Jour " et " Campagne de Tromcourt", cadastré ou l'ayant été section B, numéros 76.B, 78.M, 77, 78, 79, 80, 81.A et 87.B pour une contenance totale de trois bectares -- septante-quatre ares huit centiares, tenant ou ayant tenu au dit chemin, la Route Nationale 5 Bruxelles-Rocroi, Claussin et le Chemin de Fer et l'Etat Belge.

ORIGINE DE PROPRIETE.

JMERO : 3.944bis



EPOT DE PLAN.

To de la company

≀EMIER ROLE,

JCP.

Annote Adalment of the confidence of the confide

programme day of the first of t

Copper outfold
Suffer do obtin
Suffer do obtin
Suffer distant
Suffer distant
Suffer distant
Suffer distant
Suffer distant

Britan berger

The profit of the first of the

Experience of a few of the control o

The state of the s

Agent at twinger

Pallyntine (Pro)

Other other own

All the condition

LONG TO STORY

LA COMPARANTE déclare en outre que les dits titres authéntiques ci-avant cités ne contiennent ni ne rappellent mention d'aucune servitude ou autre service foncier grevant les biens dont s'agit.

Descriptions of an engineering the state of the state of

La Société comparante se propose de vendre les biens susdésignés par parcelles, et a fait dresser par Monsieur le Géomètre Michel NORMAND à Mont-sur Marchienne, en date du huit mai mil neuf cent septante-neuf, un projet de lotis sement en quatre-vingt-quatre parcelles privatives, outre l'infrastructure, les voiries et les zônes d'espaces commu-

я

coisième rôle.

J CPII.

6156

nautaires; ces parcelles sont décrites cimaprès à l'article trois.

Ce lotissement sera dénommé " CAMP ROYAL "

### SECTION I.

### CAHIER DES PRESCRIPTIONS URBANISTIQUES.

Sans préjudice des dispositions contraires qui pourraient être édictées dans le permis de l'otir, la comparante Nous a requis d'acter les prescriptions urbanistiques suivantes.

#### 

résidentiel dans de site dénommé "COAMP ROYAL ".

... Tout boisement existant sur les parcellés sera maintenu au maximum du possible, tant pour ce qui existe que pour les plantations futures.

b) En l'absence d'un règlement communal, les prescriptions ci-après en tiennent lieu.

Le respect des conditions reprises ci-dessous ne dispense pas les acquéreurs de satisfaire à toutes les normes en matière technique, d'esthétique, d'hygiène, de confort nécessaires pour obtenir les autorisations légales auprès des autorités compétentes.

Le refus de l'autorisation de bâtir ne pourra être invoqué contre le vendeur pour obtenir la résiliation des actes.

c) Toutes les obligations et stipulations des présentes descriptions sont de stricte application et passeront à tous les acquéreurs ainsi qu'à leurs héritiers, successeurs, locataires ou occupants à titre quelconque, solidairement et indivisiblement,

Tous les actes de transfert à titre gratuit ou onéreux contiendront mention de la présente clause.

- d) Des modifications pourront être éventuellement sollicitées en respectant l'article quatorze de la loi du vingtdeux décembre mil neuf cent septante, modifiant l'article -cinquante-sept de la loi du vingt-deux mars mil neuf cent -soixante-deux.
- mobile pouvant être utilisée pour l'habitation, ne pourra -- être édifiée sur les parcelles aussi longtemps que le permis de bâtir n'e pas été obtenu.

### ARTICLE DEUX : DESTINATION DU LOTISSEMENT.

Burn of the array of the first

a) Le lotissement " CAMP ROYAL " est un lotissement résidentiel de week-end réservé à l'implantation de chalets et ou de caravanes résidentielles à demeure. Les lots numérotés de un à dix-sept sont exclusivement réservés à l'implantation de chalets, les lots dix-huit à quatre-vingt-quatre sont exglustvement reserves a l'implentation de caravanes ou mobilhomes.

p) Can les constructions seront isolées; Chaque lot ne --

peut recevoir quiume implantation.

. Lorsqu'unloonstructeur=est@propriétaire de deux emplace ments contigus, la nouvelle zone de bâtisse est déterminée par le rectangle obțenu par l'addition des zones de bâtisse initiales et de l'espace Nes séparants. ""

ုံး ျင္းျပည္သည္ မိုင္မေရရိုင္ရန္ကိုင္တစ္ေရး ( Chalets ou caravanes) ne pourront ovolriune superficie de plus de soixante mètres carré au sol Elles seront sans étage. Joutefois, pour les chalets, l'espace sous toiture peut être aménagé. Elles devront être implantées exclusivement et entièrement dans les limites des aires d'implantation fixées auparavant sur plan parcellaire, Une zane de non aediticandi d'une largeur de deux mètres minimum devra être respectée par rapport aux limites du terrain Les résidences pourront être posées sur une dalle de béton. pawés; gravier ou dolomie he dépassant pas le surface au sol Linear Strain de l'unité.

Une terrasse en façade du chalet est admise. Elle sera

stablis au niveau du plancher principal.

Un terrasse latérale est tolérée em cas de décrochement des lignes de construction. Dans celoss elle ne pourra dé-តែការនៅនៅ ជាប់ប្រាស់

d) Les carevanes auront une longueur minimale de sept mètres du type non tractable et l'eur construction ne pourra dater de blus de quatre ans lors de leux implantation au ---CAMP, ROYAL The particle bridge of it is bright to

devra être dissimulée à la vue par un clayonnage ou des plan fations vives de quarante dentimetres de haut.

flles chalets, seront en bois avec soubassement faculta-

tif en maconnerie, moellons ou calcaine du pays. Ils ne pourront être peints mais uniquement présentés avec une imprégnation d'un produit protecteur de teine brune. Les châssis de fenêtres et portes extérieures seront -peints en primer. Les toitures seront shingles de ton noir ou en tuiles

Décremastic de ton noir ou gris foncé.

fine g) Unerterrasse en façade par caravane est admise aux conditions sutvantes i

elle doit être simplement posée sur le sol;

nt - relle es peut être se couverte mais none sermée. - sa largeur ne peut dépasser la moitié de la largeur de

l'installation principale; - sa longueur ne peut être supérieure à celle de l'ins~

tallation principals, in the continue tills sa hauteur, au niveau-du sol ne peut excéder le seuil

de l'unité résudentielle ( ) de la mentre d'ade sen enver- Un garde.compactrès légar à clairenvois peut la limiter. The Leave And There is the finder ob-

Same of Salling of Survey Control

and the section thoracon the

Part of William

9110 1 113

Edulation and Sel

មុខទៀត ១៩ ការសេ

gi firoto e.

ount such a cont

, no attack a strength of

Lawrence Complete Contra

of pages

My James to t

vieweligin is the

iffor there's

÷ईव्रक्रिया विष्य SIntlew's

in: Pixn on

- 6441 W

Legania of

670

O O PSP

latrième rôle.

Ja

10 W/ 1 - 11

mile transport in gra

are also artific

h) Le terrain non occupé par la construction sera engazonné à l'exception facultative d'une aire de parcage pour un véhicule d'une dimension maximum de quinze mètres carré laquelle pourra être engravillonnée.

d) La hauteur deschaies vives de division parcellaire constituée d'essences locales ne pourra excéder une hauteur de un mètre cinquante centimètres. Toutefois, les haies mitoyennes avec le Contrôle Technique ainsi que les haies de façade parallèles au chemin du Petit Bois devront atteindre et se limiter à une hauteur de deux mètres cinquante centimètres.

Les plantations à réaliser par les propriétaires devront être en harmonie avec le site, Les propriétaires d'animaux domestiques pourront clôturer leur parcelle par un treillis de couleur verte de un mêtre maximum à dissimuler dans les plantations prédécrites.

j) Les haies de façade auront une hauteur limite de un mêtre vingt centimètres.

Une barrière d'accès peut être admise à condition que sa hauteur ne soit pas supérieure à septente centimètres et qu'elle soit réalisée en barreaux imprégnés d'un produit protecteur de teinte brune.

k) Les annexes et les garages sont interdits. Sur chaque lot, un abri de jardin est néanmoins admis à condition qu'il soit réalisé en bois imprégné de teinte brune. Ses dimensions au sol ne peuvent excéder deux mètres cinquante centimètres sur deux mètres vingt centimètres et deux mètres vingt cinquent et deux mètres vingt cinquent de bauteun.

Sa toiture sera à deux versants inclinés, recouverts de shingles de teinte noire ou tuile Décramastic noires ou gris foncé.

tes, de la parcelle.

Toutefois, en das d'accord entre deux voisins, les abris pourront être érigés dos à dos, la limite des lots formant mitoyen.

Catte construction sera surbordonnée au permis de bâtir,

- 1) Les antennes de télévision sont prohibées.
- m) Toute résidence devra être reliée à une fosse septique avant le rejet vers le système d'égoût. Cette fosse, si alle est de capacité suffisante, pourra être commune à plusieurs parcelles. Son coût et son entretien seront à charge des utilisateurs.
- n) Les dépôts de ferrailles, mitrailles, de véhicules usagés ou autres objets non compatibles avec l'esthétique de la zone sont interdits.

Il en est de même des baraquements, hangars, wagons ou autres dispositifs nuisant à son caractère.

o) Le dossier du permis de bâtir sera dressé aux frais des acquéreurs par l'architecte urbaniste du Parc Résidentie "CAMP ROYAL " et les propriétaires s'y conformeront strictement.

### ARTICLE TROIS : CIRCULATION ET STATIONNEMENT DES VEHI-CULES.

Le code de la route est déapplication à l'intérieur du périmètre du Parc Résidentiel.

La vitesse maximum de circulation est limitée à dix ki-

lomètres à l'heure. 🗓 🐩 Arra - 😘 🖰

के के का कि की कि क कि को कि की कि

e sign sept of

A Section

5 5 4 4 \* \* \* \* \* \* \* \* \*

April 1 to the first

 $P(\mathcal{A}) = \{e_1, \dots, e_n\} \in \mathcal{A}_{n+1}$ 

Commence

La circulation est interdite de vingt-quatre heures à sept heures du matin. Elle pourra cependant être tolérée à condition que cette tolérance ne devienne pas une nuisance pour les autres propriétaires.

Le stationnement sera interdit sur les voies d'accès, ainsi que Bur les voies intérieures. Les véhicules devront

âtre parqués sur les parties privatives.

Les voiries secondaires sont essentiellement piétonnières Les véhicules privés des Riverains sont seuls tolérés.

Tout autre véhicule privé y est interdit.

Il est toléré que les sens uniques ne soient pas respectés par les charrois amenant les mobil-homes ou les caravanes résidentielles sur les parcelles privatives.

A l'exception du personnel de gestion ou de surveillance la circulation à bicyclette ou à moto est dinterdite à l'inté: rieur du lotissement:

## ARTICLE QUATRE TRANQUILITE

"Les décupants doivent respecter la moralité et la tranquilité publique et observer la décence.

Ils doivent jouir de leur parcelle en bon père de famille vetiler à ce que la tranquilité ne soit troublée à aucun moment par leur fait, celui de leur famille ou visiteur. Ils ne peuvent faire ou tolérer aucun bruit anormal.

Les appareils électriques et à moteur doivent être dépa-

rasités et me peuvent en aucun cas être bruyants.

Le gérant ou ses aldes sont autorisés à interdire l'ac-ces du parc à tout véhicule à échappement libre ou jugé trop bruyant.

L'usage des radios, pick-up et autres appareils sonores ne peut incommoder personne. Le silence sera de rigueur

après vingt-deux heures.

Transfer and the control of the state of

# ARTICLE CINQ : TRAVAUX AUX PROPRIETES PRIVATIVES.

Les travaux aux propriétés privatives dont l'entretien intéresse l'harmonie de l'ensemble de la propriété doivent être effectués par chaque propriétaire en temps utile de manière à ce que l'ensemble conserve en tout temps un aspect agréable.

Les timons de caravanes et mobil homes pourront être cou verts d'un caisson de matériaux et de couleur en harmonie 🖘 avec l'habitacle. ..

Sauf autorisation expresse de la société venderesse, les unités résidentielles dont l'année de construction est antérieure à quatre ans à la date de l'acquisition de la parcelle ne seront pas admises:

Les résidences devront afficher à un endroit parfaitement visible une plaque d'identification de leur propriétaire -avec mention de son adresse. Ces plaques sont à acquérir au près<sub>er</sub>du gérant...

Des plantations ; chaque propriétaire pourra faire des

plantations sur sa parcelle.

Les plantations devront être plantées à une distance mi nimum de deux mètres des limites de la paroslle pour les ese sences à haute tige et de cinquente centimètres pour les essences à basse tige.

De l'équipement des jardins : aucune culture de légumes ne sera autorisée. Les pelouses devront être maintenues aux mendroits prévus et déterminés par l'architecte urbaniste du Pero Résidentiel ou par le gérant.

apsterba pose de sujets en plâtre tels que nains, gibiers -legti. v ne sera pas autorisés. Dugravier pourra être posé su les aires normales de circulation. Il sera du type normalisé calibré.

no De l'entretien des pelouses « les pelouses ne pourront être laissées à l'abandon. Elles devront∷être tondues minimum une fois par mois entre les mois d'avril et de septembre La tonte des pelouses pourra se faire en semaine. le samedi entre dix et douze heures, mais en aucun cas le diman phe, exception faite par l'emploi d'une tondeuse électrique.  $\kappa_{\mathrm{c}}(t_{\mathrm{B}})$ . Toute pelouse n'ayant pas été tondue dans les délais, le sera dooffice par les soins du gérant et aux frais du pro priétaire. And the state of the

Du matériel pourra être loué auprès du gérant, Ce derhier pourra également se chargerde faire tondre les pelouses àufaçon à la demande des propriétaires.

Les parcelles acquises devront être aménagées au plus tard deux ans après léacquisition. A l'intérieur de ce délak les propriétaires devront néanmoins assurer l'entretien régu ller de la végétation sous peine doub entretien d'office à leur frais par les soins du gérant, par

### ARTICLE SIX

La vente et l'achat des denrées et boissons ne peuvent avoir lieu que dans les bâtiments désignés à cet effet, sauf autorisation éventuelle du Comité de Gestion pour les ambulahts,

ARTICLE SEPT : MATIERE'S DANGEREUSES INSALUBRES OU INCOM MODES.

Les ábris ne peuvent servir ni à des activités ni au dé pôt de merchandises qui aggraveraient le danger d'incendie ou les conséquences d'un incendie,

Il ne peut être entreposé sur les propriétés privatives

21.80 2 1

imantén ay ្រុះ ខេត្តក្រុក្ស វុក a sylvaduonumm dt Stre exte

رعا

्रेश्वत नाष्ट्रकार्यः

法经雇货 自协议等 植物 ១១៦ ស្នងសំណាំ ។បា 12.3. digs Ver le lings ont yn∝ ömulla

raldrad sal r

-la elt'um no! la edibhe embitup ni



...affordard Richard Con

异类化质子藻属 [[[]]] [[]]

aucune matière dangereuse, inflammable, insalubre et incommo-

T1 en est de même en ce qui concerne les véhicules hors de circulation.

### ARTICLE HUIT : SECURITE DES APPAREILS DE CUISINE ET DE CHAUFFAGE of the contract of the county to describe the contract

L'és appareils de cuisine ou de chauffage au gaz, électri cité doivent être installés de manière à présenter toutes les garanties de sécurité.

. Ils doivent être placés dans un endroit bien ventilé et sur un support peu conducteur de chaleur.

Les appareils de chauffage ou ménagers alimentés au pétrole sont prohibés. Les cuves de gaz fixes sont prohibées à l'exception de l'alimentation des bâtiments communautaires.
En cas de chauffage au mazout, le réservoir doit être extérieur à la construction.

ARTICLE NEUF: DES FEUX:

Burnal of Marie and American Contract

Men managair

nto of traders

Commence States

11.050

· 我们然后的一种

1000 - 1000 - 100

raytanutar 🕟 🕕

number of the

dinergung of the less chalets de bolls devront abriter un extincteur indi-

carrente no el 1 la v.En vertu de l'article 98% paragraghe huit du Code Rural antinion di estranterditud'allumer du feu à moins de cent mètres des maisons, des bows, des bruyères, des haies, du blé, des vermis alsecher. Aucun feu hi rechaud, ne peut être allumé en es alors alors dehors desideras. In this same

Aucun feu, ni réchaud ne sera autorisé sur les parties Communes to seek to be and

L'usage des barbecues est toléré à condition qu'ils offrent toutes les garanties de sécurité et qu'ils soient utilisés avec toutes les précautions d'usage. Leur emploi se Tait sous l'entière responsabilité des utilisateurs.

pour cause de sécheresse où tout autre cause.

## ARTICLE DIX !

Les parcélles et leurs abords, ainsi que les installations à usage collectif doivent être tenues dans un état de propreté absolué.

# ARTICLE ONZE : DETRITUS :

Chaque propriétaire devra disposer d'une poubelle. aura une hauteur de cinquante centimètres et sera munie d'un couvercle.

Dans les parties publiques, des détritus, des déchets -ordures et déchets de toutes sortes, devront être déposés dans les poubelles sacs pepier placees à cet effet.

### ARTICLE DOUZE : The transport of the second of the second

En cas d'accident ou de dommages causés aux installations du parc, l'exploitant ou son délégué doivent être avertis -sans retard.

#### ARTICLE TREIZE

Toute activité commerciale ou artisanale est interdite sauf autorisation expresse du Comité de Gestion.

### ARTICLE QUATORZE :

L'usage" et la détention d'armés à feu même de sport son strictement interdits dans l'enceante du parc résidentiel.

### ARTICLE QUINZE : ANTENNES DE TELEVISION :

Les antennes de télévision et de fréquence modulée sont interdites: la télédistribution étant installée dans le lotis sement.

### ARTICLES SEIZE : ENSEIGNES - RECLAME - OBJETS MENAGERS

 Aucune réclame ou enseigne ne peut'être placée sur les, parcelles privatives. Il est toutefois toléré un panneau -- discret annonçant une vente ou une location. Un tableau d' affichage sera prévu à cet effet au Club House. Il est tolé ré de ppendre du linge à sécher sur la partie arrière de la parcelle. Il est toutefois interdit de tendre des cordes en utilisant soit les arbres soit les appareils d'éclairage. Les cordes ne peuvent rester tendues lorsque le linge est en levé.

### ARTICLE DIX-SEPT : VOITURES - LAVAGE

🕠 lie lavage des voltures n'est permis qu'aux endroits dé-

### ARTICLE DIX-HUIT : DES ANIMAUX :

Les animaux sont tobenés: Toutefois, les chiens doiven être tenus en laisse sur les parties communes et sur les par ties privatives sauf en ce qui concerne ces dernières, si -alles ont été clôturées. المرود فرجع المحاط الساخرة

En aucun cas, les animaux ne pourront troubler la quiétuda des occupants des parcelles environnantes.

and propriétaire d'un chien eserantenu de clôturer sa parcelle, suivant les prescriptions (reprises à l'article 4 à du glement/intriurle ou les animaux fauteurs de trouble de voisinage seront expulsés aux frais de leur propriétaire après laldeuxième .remarque....

L'elevage est interdit dans l'énceinte du parc résiden-

### ARTICLE DIX-NEUF

ixième rôle.

Toute modification du relief du soléest interdite, sauf autorisation écrité du gérant.

### ABTICLE VINGT : ALIMENTATION EN GAZ:

Le dépôt de deux bonbonnes de gaz de quarante-trois kilos chacune au maximum est toléré sur les parcelles privati-Ces bonbonnes ne peuvent se trouver sous l'habitation.

Le Club House peut être alimenté par un réservoir de ga propane de mille litres maximum. Ils serambitué en plein ai à cinqumètres minimum du Club House et trois mètres minimum des propriétés voisines ( soit à oing mètres minimum de l'ha bitation la plus proche) et à trois mètres de la voie publiqueamin

### ARTICLE VINGT ET UN : TERRAINS DE JEUX ET DE SPORT

Plusieurs terrains de jeux et de sports sont réservés-dune part aux adultes, d'autre part aux enfants. Ces acti-Wites doivent s'exercer dans ces zones réservées.

es parents ont l'obligation de surveiller personnellemantologne enfants et en supporter la responsabilité.

The properties of the particulier sera provu pour les activités applicable L'accès des installations sportives sera réservé des des propriétaires de la copropriété, propriété, propriét

hangun werenoont se conformera au règlement des activités sometical World

### " BLOCS SANITATRES,

Par: Writener Close Wichtigues sont prohibés, toute rési-

### ANTER WILLIAM YOUNGER YOU DUST YOU DE PARC,

Liver to the land of the land transfer of the land of

Wordumero trois, deux cent septante Climetres carrés, cent Wongtweenxadix/milliemes.

Tot numero quatre; trois cent nonante a x metres carrés, cent geptante-six dix/millièmes.

- lot numero cinq trois cent cinquante matres carres.cent ofnquante-huit dix/millièmes.

cent cinquante-quatre dix/millièmes.

- lot numéro huit, trois cent cinquante mètres carrés, cent - cinquante-six dix/millièmes,

- lot numéro neuf, trois cent cinquante mètres carrés, cent cinquante-six dix/millièmes.

- lot numéro dix, trois cent cinquante mètres carrés, cent -- cinquante-six dix/millièmes,

- lot numéro onze, trois cent cinquante mètres carrés, cent cinquante-six dix/millièmes.

\* lot numéro douze, trois cent cinquante mètres carrés, cent cinquante-six dix/millièmes.

- lot numéro traize, trois cent six mètres carrés, cent tranta six dix/millièmes.

- lot numéro quatorze, cinq cents mètres carrés, deux cent -- vingt-deux dix/millièmes.

- lot numéro quinze, deux cent soixante quatre mètres carrés, cent dix-sept dix/millièmes.

- lot numéro seize, deux cent quatre-vingt-six mètres carrés, cent vingt-sept dix/millièmes.

- lot numéro dix-sept, deux cent quatre-vingt-un mêtres carrés cent vingt-cinq dix/millièmes.

- lot numéro dix-huit, deux cent quatre-vingt-un mètres carrés, cent vingt-cinq dix/millièmes.

- lot numéro dix-neuf, deux cent quatre-vingts mètres carrés, cent vingt-quatre dix/millièmes,

- lot numéro vingt, deux cent septente-cinq mètres carrés, cent vingt-deux dix/millièmes.

- lot numéro vingt étaun, deux cent septante-cinq mètres carrés,cent vingt-deux dix/millièmes.

lot numero vingt-deux, deux cent septante-cinq mètres carrés, cent vingt-deux dix/millièmes,

- lot numéro vingt-trois, trois cent soixante-trois mètres, carrés, cent soixante et un dix/millièmes,

- lot vingt-quatre, deux cent vingt-huit mètres carrés, cent deux dix/millièmes.

- lot numéro vingt-cinq, deux cent quarante-trois mètres carré, cent huit dix/millièmes,

- lot numéro vingt-six, daux cent trente mètres carrés cent trois dux/millièmes.

- lot numéro vingt-sept deux cent quarante-deux mètres carrés cent hult six/millièmes,

- lot numéro vingt-huit, deux cent soixante-quatre mètres carrés cent dix-sept dix/millièmes...

- lot numéro vingt-neuf, deux cent quarante-huit mètres carrés cent dix/dixmillièmes.

- lot numéro, trente, deux cent quarante-sept mètres carrés, cent dix/dix/millièmes,

- lot numéro trente et un, deux cent trente mètres carrés, -- cent trois dix/millièmes,

- lot numéro trente-deux, deux cent quarante-deux mètres carrég.cent huit dix/millièmes.

- lot numéro trente-trois, deux cent trente-cinq mètres carrés cent cinq dix/millièmes.

eptième rôle.

JUS.

rente envoA approuvé.

lot-numéro trente-quatre, deux cent vingte-cinq mètres -carrés, cent xxxx dix/millièmes. - lot numéro trente-cinq, deux cent soixante mètres carrés. cent saize dix/millièmes. Lot numero 36 deux cent trante-cing mètres carrés, cent -cing dix/milliemes. lot numero trente-sept, deux cent trente mètres carrés, cent trois dix/millièmes. 🦈 - lot numéro trente-hult, deux cent vingt-cinq mètres carrés, cent dix/millièmes. lot numéro trente-neuf, deux cent vingt mètres carrés, nonante-huit dix/millièmes. lot numero quarante, deux cent vingt mètres carrés, nonantehuit dix/millièmes. - lot numéro quarante etun, deux cent quarante mètres carrés cent sept dix/millièmes. - lot numéro quarante-deux, deux cent quarante-cinq mètres carrés, cent neuf dix/millièmes. - lot numéro quarante-trois, deux cent cinquante mètres cardix/millièmes. rég, cent conze - lot numéro quarante quatre, deux cent trente mètres carrés cent trois dix/millièmes. - lot numéro quarante-cinq, deux cent trente-cinq mètres -carrés, cent cinq dix/millièmes. - Lockenumero quarante-six, deux cent trente-quatre mètres . carrés, cent quatre dix/millièmes. - lot numéro quarante-sept, deux cent trente-quatre mètres carrés, cent quatre dix/millièmes. - lot numéro quarante-huit. deux cent trente-cinq mètres car rés, cent cinq dix/millièmes, est estat - lot numéro quaranta-neuf, deux cent quatre-vingt-huit mètres carrés, cent Vingt-huit dix/millièmes. - lot numéro cinquante, deux cent trente mètres carrég, cent trois dix/millièmes. lot numéro cinquante et un deux cent quarante-cinq mètres carres cent neuf dix/millièmes - lot numéro cinquante-deux, deux cent soixante-cinq mètres carrés, cent dix-huit dix/millièmes, - lot numéro cinquante-trois, deux cent soixante-cinq mètres carréqueent dix-huit dix/millièmes. - lot numéro cinquante-quatre, deux cent soixante mètres -carrés, cent seize dix/millièmes. - lot numéro cinquante cinq, deux cent soixante mètres carré cent seize dix/millièmes. - lot numéro cinquante six, quatre cent quinze mètres carrés cent quatre-vingt-quatre dix/millièmes. - lot numéro cinquante-sept, deux cent soixante-six mètres carrés cent dix-neuf dix/millièmes. - lot numéro cinquante huit, deux cent-cinquante mètres car rés, cent onze dix/millièmes,

- lot numéro cinquante-neuf; deux cent trente mètres carrég,

- lot numéro solxante, deux cent dix-huit màtres carrés, no-

cent trois dix/millièmes.

nantersept dix/millièmes.

- lot numéro soixante et un, deux cent dix mètres carrés, nonante-trois dix/millièmes.

lot numero soixante-deux, deux cent dix mètres carrés, nonante-trois dix+millièmes.

- lot numéro soixante-trois, deux cent quinze mètres carrés, nonante-six dix/millièmes

- lot numéro soixante-quatre, deux cent vingt-sept mètres - carrés, cent un dix/millièmes.

- lot numéro soixante-cinq, trois cent douze mètres carrés, cent trente-neuf dix/millièmes.

- lot numéro soixante-six, deux cent quatre-vingt-cinq mètres carrés, cent quatorze dix/millièmes.

- lot numéro soixante-sapt, deux cent dix mètres carrés nonamte-trois dix/millièmes.

- lot numéro soixante-huit, deux cent dix mètres carrés, nonante-trois dix/millièmes.

lot numéro soixante-neuf, deux cent dix mètres carrés, nonante-trois dix/millièmes.

- lot numéro septante, deux cent dix mètres carrés, nonantetrois dix/millièmes.

- lot numéro septante et un, deux cent dix mètres carrés, nonante trois dix/millièmes...

nante-trais, dix/milltèmes.

- lot numéro septante-trods, deux dent dix mètres carrés, nonante-trois dix/Millièmes

- lot numéro septante-quatre, deux cent dix mètres carrés, no nante-trois dix/millièmes.

- lot numéro septante-oinq, deux cent dix mètres carrés, nonante-trois dix/millièmes.

- lot numéro septante-six, deux cent dix mètres carrés, nonante-trois dix/millièmes.

r lot numéro septante sept. trois cent six mètres carrés, cent tranta six dix/millièmes.

p lot numéro septenterhuit, trois cent six mètres carrés, cent trantersix dix/millièmes.

lot numéro septanterneuf, deux cent nonante-quatre mètres canrés, cent tæente et un dix/millièmes. " "

- lot numéro quatre-vingt, deux cent soixante-cinq mètres carrés, cent dix-huit dix/millièmes.

- lot numéro quatre-vingt-un, deux cent soixante-cinq mètres carrég, cent dix-huit dix/millièmes.

- lot numéro quatre-vingt-deux, deux centinonante-quatre mètres carrés, cent twente et un dix/millièmes.

s lot numéro quatre-vingt-trois, trois cent douze mètres car rés,cent trente-neuf dix/milikèmes.

tot numéro quatre vingt-quatre, trois cent dix mètres carrés cent trente huit dix/millièmes.

Sait un total de dix mille dix/millièmes.

La centenance indiquée ci-dessus pour chacun des lots n'est qu'approximative; elle est donc donnée à titre purement indicatif et sera déterminée exactement lors du mesurage de chacune des parcelles vendues, ainsi qu'il sera précisé à l'article advante est chacune des parcelles vendues.

uitième rôle,

### PERMIS DE LOTIR :

Le permis de lotir a été délivré en date du vingt et un mai mil neuf cent quatre vingt, par le Collège des Bourgmestre et Echevans de la Ville de Couvin sous le numéro 21/80.

Ce document porte notamment ce qui suit :

🗼 - Article Bremier i 🖰 le permis de lotir ést délivré en respectant les conditions particulières et les conditions générales édictées par 1'Administration des Routes, par son avis numéro A.T7/5/208/138278 du trente mai mil neuf cent · · · · · septante-neuf (;;

Ces conditions sont reproduites textuellement ci-après Conditions Générales : Concernant les alignements et zones " de recul le long des routes de l'Etat.

Remarques ( les condittions de un à quatre concernent uniquement les cas soumus à la servitude de recul. Les condi-tions de cinq à huit se rapportent aux alignements sans zone de recul. Les autres conditions sont applicables pour tous les cas,

1. Des avant-corps, loggias, bow-windows, porches, escaliens

et autres saillies sont tolérés à condition :

a) qu'ils ne s'avancant qur le nu du mur de face que du --Wequart au plus de la profondeur de la zone de recul et que la distance les séparant des propriétés voisines soit égale à la saillie autorisée.

" b) que leur largeur n'excède pas la moitié de la largeur " du mur de face)

c) qu'ils ne comportent pas d'éléments faisant partie de la structure même du bâtiment, tels que des canalidations -mères de gaz, d'électricité, d'eau, des cages d'escaliers, ect.

2. la propriété sera clôturée suivant l'alignement prescrit, " Lorsque la clâture est constituée par un mur bas, la hau-" teur maximum de ce dernier est de septente-cinq centimètre qu'il solt our non surmonté d'une grille; la hauteur totale ne peut dépasser deux mêtre's vingt-cinq centimètres. Audesaus de un mêtre cinquante centimètres de hauteur, la -clôture doit présenter plus de vides que de pleins.

Lorsque la clôture est constituée par une haie vive, celle ci est plantée à cinquante centimètres en arrière de la -limite du domaine public; la haie ne peut avoir en souche une hauteur supérieure à un mêtre cinquante centimètres; elle sera coupée et ramenée à cette hauteur tous les ans avantile quinze avril. ". avanti le quinze avril, " !

Les barrières ne peuvent en s'ouvrant, faire saillie sur

le domaine de la route. Les clôtures situées aux abords des croisements et jonctions de routes ne peuvent masquer la vue au-dessus de septante«

cinq centimètres de hauteur was por the 3. Il est toléré dans des clôtures prévues au 2. des entrés cochères dont les dimensions en hauteur peuvent être supérieures à celles mentionnées au 2. Ces entrées cochères ne psuvent en aucun cas, être établies en face d'arbres exis-

stants de la route, Esquares es es es estados es " 4. Dans toute la zone résultant de l'application de l'ali¤ "gnement en recul et de la zone de recul, telle qu'elle est

indiquée dans les conditions particulières (5°) aucune -fosse à purin ou à gadoue, maçonnée ou bétonnée, ni rampe d'accès aux souterrains ne peuvent être établies, il en va de même des fosses septiques, puits, perdus, séparateurs de boue et de graisse. Il est défendu d'établir dans cette zone des clôtures mitoyennes dépassant un mètre cinquante centimètres de hauteur. Des réservoirs à combustible sont tolérés, à condition qu'ils n'exigent pas de construction en maconnerie. Toutes plantations a l'exception d'une haie vive, sont interdites dans une zone de deux metres à partir de la limite du domaine public ou de l'alignement éventuel, dans le restant de la zone, les plantations ne peuvent avoir plus de hauteur que celle indiquée dans les conditaons particulières (3°). 5. Il ne peut être formé sur le nu de mur de face aucune avancée dépassant les limites indiquées ci-après : a) Trottoir ou accotement en élévation : " aur une hauteur de deux mètres cinquante centimètres à par "etir due niveau due trottoir, eile n'estetoléré sur l'alignement aucune saillie de plus de vingt centimètres. " Les pomtes et les fenêtres ne peuvent, en s'ouvrant, faire " saillis sur le domains de la route. ". Au⊸desaus de deux mètres cinquants centimètres de hauteur, aucune saillie ne peut avancer de plus d'un mètre sur l' allignement, et, en frout cas, doit rester en retrait d'aumoins cinquante centimètres du plan vertical de la bordure du trottodragij beleem in landar lander en l b) Trottoir et accomtement de plainapied r "'Jusqu'à cing mètres cinquante centimètres de hauteur mesurée à partir du niveau de l'accotement, les saillies de -"Vingt centimetres sont saules admises pour autant que le " bătiment se trouve en retrait d'au-moins un mètre du bord de la chaussée proprement dite. "' Aukdéssus de cinq mètres cinquante centimètres, Des saillies "[sont admisés pour autant qu'elle restent en retrait d'au-'" moins cinquante centimetres du plan vertical du bord de la chaussée proprement dite. 6. Le niveau du pied de la construction, c'est-à-dire la ligne d'intersection du mur de face et du trottoir défini-tif, par rapport au niveau de l'axe de la chaussée est in-Uldiqué dans les conditions particulières (2°). 7. Les ouvertures à pratiquer éventuellement dans le trottoir ou l'accotement ne sont tolèrées que pour permettre l'éclairage et 'l'aération des souterrains ainsi que l'approvisionnement en combustible, ce, dans les limites des dimensions prescrites par le conseil communal, sans que les dimensions puissent faire en plan une saillie supérisure à quarants centimètres sur l'alignement prescrit pour les conse

tructions et dépasser une largeur de soixante-cinq centimè

tres. Ces ouvertures doivent être fermées, au nivzau du trottoir ou de l'accotement, par une couverture solide en métal, en béton ou en béton translucide, à surface plane non glissante. Si la couverture est en grillage, l'écarte-" ment des barres ne pourra dépasser un centemètre et demi.

:euvième rôle...

milder of the or

Level Type Age

ta the form of the life of the

Access 12

A The Burney

Higher to the Stranger Harris

en la contaction 

1

17:00

```
" Les encadrements en pierre de taille ou en béton, de même
" que les couvertures, devront être arasés au niveau du --
" trottoir ou de l'accotement.
  8. Des entrées cochères ne peuvent être en face d'arbres
 existants de la route.
 9. Le nivzeu des seuils des portes, portes cochères ou en-
 trées quelconques par rapport au niveau de l'axe de la --
" chaussée est indiqué dans les conditions particulières(1°)
 Loraque le niveau n'est pas respecté, le propriétaire neuc
mpourra, en cas de modification éventuelle du profil en long
" de la route, faire valoir aucun droit à indemnisation du
" fait d'adaptation des portes, portes cochères ou entrées
 quelconques,
1.40. La couverture des mûrs de clôture doit être concue de
":telle sonte que les eaux qu'elle reçoit s'écoulent sur la
 propriété privée. ... : ( ) a win | Student with
 11. besitravaux projetés sont exécutés de manière à ne gêner
 à aucun moment l'écoulement des eaux de la route.
 12. a) les dépôts de matériaux ou d'objets quelconques des
  tinés aux travaux projetés sont permis sur le trottoir ou
 l'accotement de la Foute; conformément aux préscriptions
  du règlement communal, all differ ... option
    . b) A défaut de règlement communal, le lieu de dépôt se
  limite à la largeur de la propriété, la profondeur maximum
 étant indiquée dans les conditions particulières (4°).
™ Ce lieu de dépôt sera solidadent clôturé sur un mètre cin-
" quante residentimètres de hauteur "minimum. Les dépôts ne peuveht
" subsister que pendant le temps strictement nécessaire; ils
" ne sont tolérés ni après l'achèvement où l'abandon des 🖘
" travaux; intreandant Teamsuspension; (
      c). Les dépôts ne peuvent gêner l'écoulement des eaux
" de la route et devront être éclairés la nuit.
 , of ad) l'imétrant sera en tout temps rendu responsable des
 accidents et difficultés qui pourraient résulter de la pré-
 sence de ces dépôte/ which is much a uvo
 e) A défaut d'un règlement communal, des matériaux ចំប៉
 objets quelconques destinés aux travaux projetés ne peuvent
"câtre déposés sur le trottoir ou l'accotement de la moute.
 13. Il est lossible à l'impétrant de remblayer au niveau
  de l'accotement. le terrain compris entre l'arête extérieu
 re de l'accotement et l'alignement fixé pour la construc-
  tion. Le cas échéant, il est tenu déétablir un aquedus 🕶
 sur la longueur de cette construction, à la première ré-
  quisition de l'Administration deseRoutes.
  14. Moyennant autorisation delivres par l'Administration
 des routes sur sa demande, l'impétrant peut remblayer le
  fossé pour autant qu'il y établisse un aqueduc.
 15. Aucune modification ne peut être apportée aux inclinai
 sons longitudinales et transersales de l'accotement de la
 route sans l'autorisation préalable de l'Administration des
                       Contract to the Contract of the State of
 Routes. ...
 16 Par suite de l'alignement proposé, il se peut qu'une
 parcelle de terrain appartenant au requérant doive être --
incorporée à la route ou, au contraire, qu'une partie du
" domaine public doive devenir propriété du riverain.
mutation est traitée au moment des travaux routiers réali-
" sant l'alignement, Jusqu'à ce moment, l'entretien et l'
```

the specific of the section of the s

reserved to the second

erit i de la companya de la companya

Stanford State

1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1

ega biega sar

11 11

" aménagement de toute la zone décrité au 4:, incombe au part " ticulier. La propriété peut éventuellement être clôturée " à la limite du domaine public actuel mais uniquement au --🗚 mayen d'ane (clâture (provisaire (al. 1906) " 17. Le délai de validité duoprésent avis se limite à un en শুল্বার⊋াLes plans approuvés fet/le permis de bâtir, de même que "les avis l'accompagnant doivent se trouver en permanence " sur les chantiers; de manière à pouvoir être produits à --"toute réquisition des fonctionnaires compétents. "'19qrL'impétrant necmettra larmaineà'E'oeuvre qu'après avoi " reçu du conducteur des Ponts et Chaussées du district les " indications nécessairés à cet éffet. 20. Cet avis formulaire se limite aux prescriptions relati " ves à l'alignement et la zone de recul. " Il ne dispense pas l'intéressé de se conformer aux lois et " reglements généraux'étolocaux, et notamment aux dispositions " de la loi sur l'aménagement du territoire et de l'Urbanisme. ""B, "Concernant les zones de dégagement le long des autoroutes 1. Tout accès à l'autoroute est défendu. 2. Il est défendu de remblayer le fogéé de l'autoroute. " 3. Le long des dispositifs d'accès de l'autoroute, il est " interdit, sur une profondeur de dix mètres comptés à parti " de la limite du domaine de l'autoroute de planter des ar-"abrès de haute futaie ou toutes autrès plantations dépassant The Carry State of March "jun mètre de hauteur. "54: Les parcelles boisées et les parties de parcelles boisées qui sont situées dans les zones de dégagement doivent restermen nature de bois, saufodérogation accordée par le " Ministère des Travaux Publics ou son délégué. ":Cette dérogation ne dispense pas l'interssé de se conforme " aux autres lois et règlements. ": 5. Dans les zones de dégagement aucune clôture ne peut être % établiéren matériaux d'aspect plein; notamment en plaques nde béton ou en maçonnerte. Lorsque ces clôtures sont constituées par des haies vives, ces dernières sont plantées à " au moins cinquante centimètres en arrière de la dimite du " domaine de l'autoroute, elles sont taillées tous les ans et Am peuvent avoir plus d'un mètre de largeur. Aucune la sue permettant la accès à l'autoroute ne peut être pratiquée dans les clôtures. 6. Il est interdit dans ces zones de déposer, d'entreposer " ou d'exposer des déchets, rebuts, ferrailles, matériaux et matériels quelconques, : Toutefois, aurdélà du dixième mètre à partir de la limite du domaine de l'autoroute, le dépôt l'entreposage, ou l'exposition de matériaux et de matériels " neufs est permis, à conditions que le bénéficiaire établis " se des plantations constituent écran à la vue depuis l'autoroute. Il est également interdit détablir des fosses à purin ou à gadoue, dans les dix mètres comptés à partir de la limite du domaine de l'autoroute. " 7. Il est interdit d'effectuer dans les zones de dégagement " des terrassements en déblai de plus d'un mêtre de profon-Arrive Pic deur, ou des terrassements en remblai de plus d'un mètre de hauteur. Toutefois, au-delà du dixième mêtre compté à partir de la

limite du domaine de l'autoroute, le Ministère des Travaux

ixième rôle.

" Publics ou son délégué peut accorder des dérogations à l' "Thterdiction formulée all alinea précédent tout en imposant " certaines conditions, et notamment l'obligation pour le bénéficiaire déétablingdes plantations constituent écran à la vue depuis l'autoroute. 🦠 🖰 .8. Les∷installations∵agriennes sont interdites dans les zones de dégagement à l'exception de celles autorisées par l'article huit de l'Arrêté Royal concernant les zones de " dégagement établies le hong des autoroutes. \*-9. L'écoulement des eaux ménagères dans le fossé de l'auto-" route est inderdit, be provided to the beautiful to the second " 10'. Le delai de Validité du présent avis se limite à un an ም ነገ . Le présent avisine concerné pas le caractère du bâtiment, il se limite aux prescriptions relatives à la loi sur " les autoroutes et spécialement à la zone de dégagement. " The dispense pas l'interséé de se conformer aux lois et "'reglements generaux' et locaux, et hotemment aux disposi-" tibns de la loi sur l'amémagement du territoire et de l' indications nécessaires à cet effet. " Conditions Particulières : ". 1. Niveau des seudls parerapport au niveau de la chaussée " environ vingt-cinq centimetres encontrehaut. " 2. Niveau du pied de la construction en rapport avec le " couronnement de la chaussée, deux mètres." " 3. Hauteur maximale des phantations dans la zone de recul " 4. Profondeur maximale du lieu de dépôt : trente mètres. " 5. Profondeur de la zone de reculie vo " 6, Mes constructions seront établies à au moins quarante-Matrois mètres de trènte plus tredze) de la la route I" Nationale Cinq.comme prévues an plan reçu du bureau Normand, " et Rasse. The profession of the measure to " 7. Aucun accès direct n'estopadmis à la Route Nationale 5. " 8 l'L'entrée et la sortie des véhicules et des usagers du " parc résident se derpat commey prévu au plans reçu. vers l' " ancienne nationale oing route d'Etat dans Mariembourg. " 9, L'article quinze des conditions générales est annulé et " remplacé par : Seules les eaux de pluie, de drainage et de " ruissellement pauvent être évzouées dans les foxxés et/ou " canalisations de la poute d'Etat à l'exclusion de toutes " Baux daéast" is no indicate de la company was tack tokan it is proved to one of the consideration of une phase Tillian deux mune phase it paut être réalisé en हिन्दी के के कार्या करें हैं कि में हैं की une phase. DEPOT DE PIECES (1981) TO STAND DE PERONE

Company of the second section of the

Star Say · Lagran

F 1. 4 ...

A F By in Steer 1 1

. 🕻 🔞 🕟

Pour se conformer aux dispositions de l'article cinquan tersept, nouveau :de, lan lod. du wingt-meuf; maréxmil neuf cent soixanterdeux, modifiée par la loi dù vingt-deux décembre mi neuf cent septante, la Société comparante remet à l'instant The second of the second

au Notaire soussigné :

- le plan de division du terrain ciadessus décrit, dressé par Monsieur la Géomètre Michel NORMAND en date du huit mai mil neuf cent septante-neuf.

- l'original du permis de lotir délivré par l'Administration communale de Couvin, en date du vingt et un mai mil neuf cent quatre-vingt, numéro 21/80.

Ces documents resteront annexés au présent acte afin qu' il puisse en être délivré tous extraits et expéditions nécessaires quand et à qui il appartiendra.

## CAHTER DES CHARGES DE LA VENTE :

La vente de chacune des parcelles sera réglée par les conditions suivantes :

A. Le bien est vendu dans sontétat actuel, libre de toutes dettes et charges privilégiées ou hypothécaires quelconques, tel qu'il se poursuit et se comporte, avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes et non apparentes, continues et discontinues qui pourraient l'avantager ou le grever, y compris celles résultant des lois en vigueur, notamment en matière d'urbanisme, sans garantie de la contenance indiquée, la différence en plus ou en moins, fût elle de plus d'un vingtième, devant faire profit ou perte pour les acquéreurs, sans bonification ni indemnité.

L'acquéreur sera subregé dans tous les droits et obligations de la venderesse relativement au bien lui vendu.

B. L'acquéreur aura la propriété et la jouissance du -bien lui vendu par la prise réelle de possession, à compter du jour de la signature de l'acte notarié de vente, à charge par lui d'en supporter dès lors tous impôts et taxes y afférents.

La société venderesse précise et certifie pour autant que de basqin que les parcelles comprises dans le présent -lotissement sont libres de toute occupation.

文化 如果我 化双氯化物 对 () 自由于 为中央的

### SECTION II.

### SERVICE ET ADMINISTRATION DU PARC RESIDENTIEL.

TIONS.

Il est fait appel par l'assemblée générale aux soins ou services du gérant choisi ou non parmi les copropriétaires.

Ti est chargé notamment de la surveillance générale de l'immeuble, de l'exécution des réparations à effectuer aux choses communes. Son rôle et ses attributions sont précisées dans le règlement d'ordre intérieur.

La durée de ce mandat est fixée à trois ans, il est toujours rééligible, les émoluments ou appointements du gérant

zième rôle.

XIII Y

aum tauettaatk

ern saft in night

the legal at

our Jembur of c Lengther to give f Form of spingeride

omegatt (miltou);

sont fixés par l'assemblée générale, si le gérant est absent ou défaillant: 41 sera procédé immédiatement à son remplacement par de consettides gérances et les consettides gérances et les consetties et le

1.0

一点 对 有关类

ent and the sent

we string to the period

AMERICA LEGAL STREET BANKER

ويها ويواليون

No WEARSH'S "

. . . i

3 A 1 1 7

10年 美大学

Nonobstant ce qui précède la premier gérant sera dési-gné pour la première fois par le promoteur. Le montant de la rétribution du premier gérant sera déterminé par le susdit promoteur.

្ទាស់ ក្មេច ស្រាស់ ប្រធាន ប្រាក់ ស្រាស់ ប្រាក់ ប្រាក់ ប្រាក់

### તાલ માટા લુ ARTICEE VINGT-CINQ : POUVOIRS DE E ASSEMBLEE GENERALE

L'Assemblée générale des copropriétaires est souveraine maîtresse de l'administration du Parc Résidentiel " Camp --Royal" en tant qu'il-s'agit des intérêts communs.

## ARTICLE VINGT-SIX : COMPOSITION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

L'assemblée générale n'est valablement constitués que si tous les copropriétaires sont présents au représentés ou dûment convoqués par lettre recommandée à la poste.

> 'erroch'assemblée voblige, par vses délibérations, tous les copropriétaires supples points portés à liordre du jour, qu'ils alent été présents ou non, représentés ou non. La gradio de traba 1997年李基本董士 (1986年1987年)

## ARTICLE VINGT-SEPT . ASSEMBLEE GENERALE ORDINATRE ET EXTRAORDINAIRE.

高层设置 化二氯甲基磺胺 M'assemblés générals statutaire se tient d'office cha-que année à Mariembourg, ou au lieu indiqué par le promoteur pour la première fois et ensuité par le Conseil de gérance ou par celui qui convoque le deuxième samedi du mois de mai à dix heures trente minutes; q o a trente

En dehars de cette réunion obligatoire annuelle, l'assemblée est convoquée à la diligence du président de l'assemblée ou du gérant aussi souvent qu'il ést nécessaire.

and the Ellewood to I let me can atout poas nation squeeta convocation est demandée par des propriétaires possédant ensemble deux mille cinq cent dix/millièmes.

### ARTICLE VINGT-HUIT: CONVOCATION AUX ASSEMBLEES.

Les convocations sont faites quinze jours francs au -plus à l'avance par lettre recommandée à la poste; la convocation sera gussi valablement faite si elle est remise aux propriétaires contre accusé de réception.

Si une première assemblée ne réunit pas le nombre des es vitos vez el associés suffisant pour délibérer valablement ainsi qu'il sera prévu à l'anticle trente quatre ci-après, une seconde assemblée sera convoquée de la même manière avec le même ordre du jour, qui indiquera qu'il s'agit d'une deuxième assemblée mais le délai de convocation sera de cinq jours au moins et de dix jours au plus.

### ARTICLE VINUTENEUF : ORDRE DUS JOUR DES ASSEMBLEES.

L'ordre du jour est arrêté par celui qui convoque. Karata At graffaren Tous les points portés à l'ordre du jour doivent être indiqués d'une façon très claire dans la convocation: Il == faut exclure les points libellés " divers". Les délibérations ne peuvent porter que sur les points qui se trouvent à l'ordre du jour.

## ARTICLE TRENTE : REPRESENTATION AUX ASSEMBLEES.

Le gérant sera convoqué en assemblées générales mais 11 y assistera avec voix consultativa et mon délibérative.

Si le gérant reçoit mandet de copropriétaire n'assisten pas à l'assemblée, il est tenu de les représenter et de vote en leur lieu et place, suivant leurs instructions écrites qu resteront annexées ou procès verbal.

A l'exception du gérant, nul me peut représenter un copropriétaire s'il n'est lui-même mopropriétaire.

Le mandat devra être écrit et stipuler expressément s'il est général ou s'il ne concerne que les délibérations relatives à certains objets qu'il déterminera, à défaut de quoi ce mandat sera réputé inexistant.

Un mandataire sauf le gérant ne peut représenter, en -- plus des siennes propres, plus d'un vingtième de la totalité des guotités du parc Résidentiel " Camp Royal".

Dans le cas où par la suits d'ouverture de succession ou pour toute autre cause légale, la propriété d'une partie du Parc Résidentiel "Camp Royal" se trouve appartenir à des copropriétaires indivis, ceux-ci devront élire l'un d'entre aux à qui les convocations seront valablement adressées et qui votera pour le compte de la collectivité. La procuration donnée à ce dernier ou le procès-verbal de son élection devra être annexée au procès-verbal de l'Assemblée générale.

Au cas où cette condition n'aura pas été remplie les -convocations seront valablement faites au nom et à l'adresse des copropriétaires connus.

ARTICLES TRENTE ET UN : PRESIDENT ET ASSESSEURS DES AS-SEMBLEES.

L'Assemblée générales désigne à la simple majorité des voix son président et deux assesseurs.

La durée de leur mandat est fixée à deux ans, ils peuvent être réélus. Le président ne pourra exercer ses fonctions plus de six ans.

Nonobstant ce qui précède, les premiers président et -- assesseurs seront désignés par le promoteur; leur mandat -- prendra fin lors de l'assemblée générale statutaire de mil - neuf cent quatre-vingt-trois.

### ARTICLE TRENTE-DEUX : BUREAU :

Le bureau est composé du président assisté des deux essesseurs et à défaut de ces derniers, de deux propriétaires présents ayant le plus grand nombre de dixmillièmes.

Le bureau désigne le secrétaire qui peut être choisi » hors de l'assemblée.

Le bureau peut en outre se faire aider dans sa gestion par des commissions de travail à rôle uniquement consultatif Les membres de ces commissions au nombre de sept au maximum seront élus par l'assemblée générale.

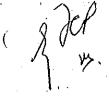
Leur mandat aura une durée maximum de deux ans.

uzième rôle.

in a tage of

Congress Survey

(4, 3 , 42)



Le bureau élit domicile au siège social du promoteur -- "SUD PROMOTION" à Charleroi et plus tard au domicile du gérant désigné.

### ARTICLE TRENTE-TROIS & LISTE DE PRESENCE :

Il est tenu une liste de présence, elle devra être signée par les propriétaires qui assistant à l'assemblée générals, liste de présence qui sera certifiée exacts par les membres du bureau.

#### ARTICLE'TRENTE-QUATRE : MAJORITE :

Les délibérations sont prises à la majorité des proprié taires présents ou représentés à l'assemblée sauf le cas où une majorité plus forte est requise par les présents statuts ou par le règlement d'ordre d'intérieur.

munes n'exigent que la majorité des voix, celles relatives à des transformations aux choses communes nécessitent une majorité des voix présentes ou représentées.

## ARTICLE, TRENTE-CINQ : NOMBRE DE VOIX :

Les propriétaires disposent de xaxx quixxx panadant de d'autant de voix qu'ils possèdent de d'imillièmes.

## ARTICLE TRENTE-SIX : QUORUM DES PRESENCES

ment quel que soit le nombre de voix présentes ou représentées.

Pour que les délibérations de l'assemblée générals extrordinaire soient valables. L'assemblée doit réunir la moitié des copropriétaires possèdant ensemble plus de cinq mille di millièmes.

Si l'assemblés générale extraordinaire ne réunit pas -cette double condition, une nouvelle assemblés sera convoqués
dans la délai fixé à l'article vingt-huit qui prépade, avec l'a même ordre du jour et délibérera valablement quel que -soit le nombre des copropriétaires présents et le nombre de dixmillièmes représentés.

### ARTICLE TRENTE-SEPT : COMPTES DES GESTIONS,

Les complés de gestion du gérant sont soumis à l'approbetion de l'assemblés générale statutaire.

Le gérant devra les communiquer au moins quinza jours à l'evance au président et aux deux assesseurs qui ont mandet de les vérifier avec les plèces justificatives.

Ils devront faire rapport à l'assemblée en formulant --leurs propositions.

### ARTICLE TRENTE-HUIT : PROCES VERBAUX .

The organization of the street of the first of the

les délibérations de l'assemblée générale sont constatées par des procès-verboux inscrits sur un registre spécial et signée par la président, le secrétaire et les assesseurs ainsi que les copropriétaires qui le demandant.

registre of en prendre copie sans déplacement, à l'androit à

désigner par l'assemblée générale pour sa conservation et en présence du gérant qui en a la garde, tainsi que des archives de gestion du Parc Résidentiel." Camp Royal". to to the contract one of the endiate out

#### drawer keepetten . SECTION TITLERS and men the suggestion of a statement by the state of the suggestion of th

### REPARTITION DES CHARGES ET RECETTES COMMUNES.

that the stage of more and a support of the stage of

ARTICLE TRENTE-NEUF Les copropriétaires des percelles contribueront dans les parties communes aux dépenses de conservation, d'entretien, de réparations, ainsi qu'aux frais d'administration des choses communes.

Ces dépenses comprendent notemment.les frais d'entretien et de réparation des voieries, des gaines, des canali-sations ou conduites d'eau et d'électricité, des égouts. Cette énumération est énonciative et non limitative.

## ARTICLE, QUARANTE CONTROL OF THE CON

Les décisions concernant les travaux de conservation, d'entretien et de réparation des parties communes sont prises par le président et les assesseurs, qui forment ensemble le conseil de gérance,

### Compression of the compression of the contraction o ARTICLE QUARANTE, ET UN

corrected the theory of the control of the control of Les travaux non indispensables mais entrainant une amé lioration ou un agrémentadoivent être demandés par les copropriétaimes possédant au moins deux mille cinq cents dix/ eberra de la Caricce caracrat. , demandin

11s nempourrent être décidés que par des propriétaires

possédant, au moine six mille/dixmillièmes.

Toutefois ces travaux pourront être décidés et exécutés par des propriétaires possédants ensemble cinq mille dix/mil lièmes, si ceux-ci s'engagent à supporter l'entièreté de la dépense néceseitée par pes traveux.

## ARTICLE QUARANTE DEUX:

"Thought white from the Animproperty Les propréétaires doivent donner accès par leur parcel le privée pour toutes réparations travaux d'entretien, nettoyage des canalisations et autres éléments faisant partie des biens communs, no la varion the tette an weath and both man it is to the light

## TO THE TOTAL THE PROPERTY OF T

A moins que les impôts rélatif au Parc Résidentiel " Camp. Royal", ne spient, établis directement sur chacune des parcelles privées, les impôts seront réputés charges commu-DARTO CONTROL OF I CONTROL TRANSPORT CONTROL

ARTICLES QUARANTE-QUATRE

counted profound and on the tipologic counts.



being the secondary of gray

المراجع المحالية

erespond to

The year too

the I sh pouls

dumant of thing

. Antalogical to the topic

1111

AND HE RESERVE وشكا

transfer and a of the sign of reizième rôle

1 to over do 4

200 trails to man

i ama neod prop<mark>inda</mark>na<del>li</del> on v patholis

Toutes les charges au Parc Résidentiel " Camp Royal " se répartissent suivant la formulèsde la copropriété pour autant bien entendu, qu'il s'agisse de choses communes.

### ARTICLE QUARANTE-CINQ:

Dans le cas où les recettes seraient effectuées à raison des parties communes, celles-ci seront acquises aux -- propriétaires dans la proportion de leurs droits dans les parties communes.

### ARTICLE QUARANTE-SIX :

France Holy Land

, r, 141

Grantitavarenha e

garbage tight of the

and and the

Sept Schurch Color

Control Strangers

Standard Andrews

Algerial Commission

- Book in the det 野園 defect George

apromo mario

err agt god

Les bornages de parcelles sécont effectués par le Burreau de géomètre auteur du projet désigné par le promoteur et ce, aux frais des acquéreurs.

Ce bornage déterminera la superficie exacte permettant

A'établissement des actes de ventes authentiques.

Les vendeurs se réservent le droit d'implanter les -haies de façade sur la bande de terrain parallèle au chemin ou route et ce, sur une largeur d'un mètre à partir du bord extérieur de l'enduisage.

La haie ainsi plantée revient en propriété à l'acquéreur qui en assurera néanmoins l'entretien ainsi que dit antérieurement.

## ARTICLE QUARANTE-SEPT :

Il sera remis à chacun des acquéreurs des parcelles -dont s'agit, et au plus tard lors de la signature de l'acte
notárié de vente, un exemplaire du présent cahier des charges lors de la signature de l'acte

A titre de contribution dans les frais, d'établissement du présent acte l'acquéreur de tout lot devra payé à la décharge de la Société comparante, et lors de la passation de son acte d'acquisition, una somme forfaitaire de six mille france et ce, en sus des frais normaux de l'acte acquisitif.

## CONTRAVENTIONS: The second of the

Toute inexecution des stipulations du présent cahier des charges pourra entraîner spit la résolution de la vente avec dommages et intérêts au profit de la venderesse et rem boursement du seul prix touché, déduction faite de tous -- frais de rétrocession, soit le paiement simple de dommages et intérêts, au choix de la venderesse.

Toute contravention entrainers également l'obligation immédiate de remettre les lieux en état et éventuellement l'ouverture de poursuites répressives prévues notamment par la loi du vingt-neuf mars mil neuf cent soixante-deux et ses compléments.

Toutes les constructions ou parties de constructions quelconques faites en contravention du présent cahier-des charges seront démolies à la première démande de la venderesse, Daquelle aura le droit d'y procéder par elle-même à défaut d'exécution dans le chef des acquéreurs; tous frais et débours résultant de ces contraventions et dégâts y re-

latifs, seront à charge de l'acquéreur en défaut, indépendamment des dommages et intérêts.

Les clauses et conditions du présent cahier des chargés sont de stricte interprétation et il ne pourra y être dérogé BBX MREMMENTION que par une mention spéciale expresse dans les actes de vente,

#### PENALITES.

Les clauses et donditions du présent cahier des charges constituent des servitudes établies sur les terrains vendus au profit des autres terrains faisant partie ou ayant fait partie des biens désignés en tête des présentes, pour l'uti lité et le profit des propriétaires des dits autres terrains, leurs successeurs et ayants droit.

Chacun de ceux-ci pourra les faire valoir contre les propriétaires en défaut.

En outre, la venderesse aura le droit de réclamer à ceb derniers pour chaque contravention aux stipulations du présent cahier des charges, une indemnité de cinq cents francs, multipliée par le nombre de jours durant lesquels cette contravention existe, sans que cette indemnité puisse dépasser cent mills francs.

Ces pénalités s'appliquent également aux infractions aux conditions urbanistiques reprises ci-avant.

#### CERTIFICAT D'ETAT CIVIL.

Le Notaire soussigné atteste et certifie l'exactitude de la désignation de la société venderesse et de son siège social, tels que ci-dessus énoncés, sur le vu des pièces requises par la loi.

#### DONT ACTE.

Fait et passé à Mariembourg, en l'Etude, Lecture faite de tout ce qui précède, la comparante a signé les présentes avec Nous, Notaire.

Enregistré à COUVIN auftrof rôles in renvois

18 dong mans 1100 quate must um

Vol. 38 Fol. 93 Case. De Recu: Jul at Vings by

le Receveur, w

E BUGENE

pprouvé la raure de huit mots uls.

Commune de COUVIN

Article 46. ... S'il existe, pour le fertitoire où se teouve situé le <del>bisa, sur plan partivulet d'amémageme</del>nt approuvé par le Roi, une expédition du permis est transmise avec le dossier, au fonctionnaire délégué, qui sérifie si le permis est conforme au plan particulier d'amémagometriadrib etéglé9RenOBNESues aribbe obesimage sobsantépasses 58 et 59 de la présente loi, de la législation sur la grande voirie et de l'article 10 de la loi du 12 juillet 1956 établissant le statut des autoroutes, ainst qu'unz plans parcellaires approuvés par le Roi en vertu de l'article 6 de cette loi.

is modificille. LE COLLEGE DES BOURGMESTRE ET ECHEVINS en viséence adus 21 mai 1980, celui-ci et au demandeur, dans les quinze jours qui suivent la réception du permis-

zunb zuVudazdemande introduite pat MinofFINVET in Tranzore to Consorts, deile is 35 innue Reine Astrid, à Stand and the standing and the standing

Dans les que lo l'article 190, 180 de l'action de la la la la communa de la la la communa de la comm Vu l'arrêté royal du 6 février 1971 sur l'instruction et la publicité des demandes de permis de los l'exclusions de articles 4 coulons de permis du permis de los les desercits de la publicité des demandes de permis de los lives de la los les desercits de la publicité des demandes de permis de los lives de la los les desercits de la publicité des demandes de permis de los lives de la los lives de la los les desercits del los les desercits de la

de l'arrêté royal visé à l'allnéa 4, décidant la révision ou l'établissement du plant ; ralo de l'arrêté royal visé à l'allnéa 4, décidant la révision ou l'établissement du plant ;

ob mon(2) Attendurqu'illrexiste, poun lei territoire rou seictrouve situé le inbien, sun planu particulier d'amépagement lapprouvé par arrêté l'arrêté ministérici visé à l'alinéa 5. royal du 11 septembre 1973 (Nº 4 quater)

resus non-natures user an accompany to the permits of the dossier annexé on the copic de res documents certifiée copique accomplissement. Durant ce temps, le permits et le dossier annexé on the copic de res documents certifiée copique doit se trouver en pernamence à la disposition des distincte désignée à l'article (sin à l'endroit où les travaux sont exécutés et le ou les actes sont accomplis.

Article 57. .- § 1se. Les articles 45, 46, 48, 53, 54 et 55 sont applicables au permis de lotin. Les délais visés à l'article 54 sont néanmoins deadies.

isorsque le lottssement est situé le long d'une voie de Fliad ou de la Province, le collège noumet la demande à ARRETE: l'avis de l'administration intéressée et se conforme à cet avis.

Le collège constate la péremption dans un proces-verbal depéxannantique dont obtende à la poste. Le collège transmer une copie de ce procès-verbal un fonctionnaire déléqué. Si le collège s'est abstenn du constater la péremption dans les deux mois de l'expiration de de procès-verbal établissant la péremption est dres de par le fonctionnaire délégué et noiffié au lotisseur et au collège, par un envoi reconnauté à la posit.

Article 57. ... § 6. Prealablement a toute alienation, location pour plus de ucuf années, ou constitution d'un droit par le la location production de la lacture de la lacture production de la lacture production de la lacture de lacture de la lacture de la lacture de lacture de la lacture de lacture de la lacture de la lacture de la lacture de lact

division de ces ferroles alles de la come previo du lois sement. L'erte doit content la désonation codastrale des lever Aleutifier les propriétaires cans la forme previo per l'artelle 12 de le foi du 10 estitoir et monace les propriété de propriété de propriété propriété de propriété du 10 est le propriété de propriété de propriété de la come previou par l'artelle 12 de le foi du 10 est les propriétés dans la forme previou par l'artelle 12 de le foi du 10 est les propriétés de la come previou de la come de la co

Le pertais de letir et le plan de division sont anuexés à cet act; pour ître transcrite avec lui et à conservades hypothègnes dans l'arrondissement daquet les biens sont situés à la diligaere du notaire aut a reçu l'artredeux mois de la réception de cet acte. La transcription du plan de division peut are remplacée par le
phonservation d'une copie de ce plan certifiée conforme par le notaire. Lorgue-in propriétaire d'une parcelle à
adoitheation du pernits de lotir, il doit de même, à sa requête; être desse acte devant notaire des modificatio
adit division des terrains ou aux charges du lotissement. L'acte doit contenir la désiquation cet des modification
adit où il est passé, identifier lous les propriétuires des parcelles comprises dans le lotissement dans la lorns
l'aditele 12 de la foi du 10 octobre 1917 et adeision medifiant le propriétée; il doit aussi contenir l'odication et passeription de l'acte de division des ferrains. La décision medifiant le permis de lotir et, le cus échéant. Le
des division sont annexés à cet acte pour être transcrits avec lui comme il est indicat à l'adica arécédent. destitivision sont annexis à cet acte pour être transcrits avec lui comme il est indique à l'altnéa précédent.

Article 57. — § 7. Aucune publicité relative à un lotissement ne peut être bite sans mention de la ce est situé, de la daie et du numéro du permis.

zna a'n Albrach ub "Expédition du présent arrêté est transmise au demandeur et au fonctionnaire délégue aux lins de l'exercice éventuel, par celui-ci du droit de suspension qui lui est reconnu par la loi.

494 A

(loi du 29 mars 1962 modifiée par les lois des 22 avril 1970, 22 décembre 1970/25 Juillet 1974 et 28 Juillet 1976) COUVER

- S'il existe, pour le territoire où se trouve situé le bien, un plan-particulier d'aménagement approuvé par le Roi, une expédition du permis est transmise avec le dossier au fonctionnaire délégué, qui vérifie si le permis est conforme au plan particulier d'aménagement, aux règlements qué féraux reris rendex des utions de la législation sur la grande voirie et de l'article 10 de la loi du 12 juillet 1956 établissant le statut des autoroutes, ainsi qu'aux plans parcellaires approuvés par le Roi en vertu de l'article 6 de cette loi.

OSCF LUBA das der front do the first of the celui-ci et au demandeur, dans les quinze jours qui suivent la réception du permis.

, in litt HA Of Lectonctionnaice delegilet peut, egalement islispendre unt permis del battellors gui il nestimel que les travalisa prévus dans The continuities of the state of the continuities of the continuit

22 décembre 1970, 25 juillet 1974 et 28 juillet 1976; ; 37 discembre 1970, 25 juillet 1974 et 28 juillet 1976, 25 juillet 1976, 26 juillet 1976, 27 discembre 1970, 26 juillet 1974 et 28 juillet 1976 et 28 juillet 1976, april partier de la communité des des la communité de la communité de la communité de la communité

Vu Parrete royal du 6 évrier 1971 sur l'instruction et la publicité des demandes de permis de 1638,91 179,419[8139] des articles 4 Le refus du permis ou l'annulation de celui-ci fondé sur les motifs visés aux alinéas 4 et 5 devient caduc; ; ?? 6

als salummals sautisticle Blackipärticulier d'aménagementunialipas racquisurorce obligatoire dans les trois ans là datér de l'entrée en/vigueur de l'arrêté royal visé à l'alinéa 4, décidant la révision ou l'établissement du plan;

mydde ii acptembre 1973 (Mo 4 quater) l'arrêté ministériel visé à l'alinéa 5.

POTENTURE DE LA PROPERTIE DE L

accomplissement. Durant ce temps, le permis et le dossier annexé ou une copie de ces documents certifiée conforme par l'administration communale ou le fonctionnaire délégué doit se trouver en permanence à la disposition des agents désignés à l'article 66, à l'endroit où les travaux sont exécutés et le ou les actes sont accomplis.

Article 57. — § 1°°. Les articles 45, 46, 48, 53, 54 et 55 sont applicables au permis de lotir. Les délais visés à l'article 54 sont néanmoins doublés.

Lorsque le lotissement est situé le long d'une voie de l'Etat ou de la Province, le collège soumet la demande à l'avis de l'administration intéressée et se conforme à cet avis. ARRETE:

Le collège peut soumettre la demande de permis à l'avis de la Commission consultative.

OUT (C OLLIO), ET COMMENTE la demande de permis à trois de la communication, la modification du trace de voles communication de relation du trace de voles communication de permis est permis de la suppression de celles-ci, le permis est permis de la contraction du trace de voles communication, la modification du trace de voles de vole

Le collège constate la péremption dans un procès verbal qu'il notifié au lotisse de par en von le conimande à la poste. Le collège transmet une copie de ce procès-verbal au fonctionnaire délégué. Si le collège s'est abstenu de constater la péremption dans les deux mois de l'expiration du délai, le procès-verbal établissant la péremption est dressé par le fonctionnaire délégué et notifié au lotisseur et au collège, par un envoi recommandé à la poste.

-- Article 57. -- § 6. Préalablement à toute aliénation, location pour plus de neuf années, ou constitution d'un droit réel, y compris l'affectation hypothécaire, portant sur une parcelle comprise dans un lotissement pour lequel un permis de lostre des lotte de lott

Le permis de lotir et le plan de division sont annexés à cet acte pour être transcrits avec lui, à la conservation des hypothèques dans l'arrondissement duquel les biens sont situés à la diligence du notaire qui a reçu l'acte, dans les deux mois de la réception de cet acte. La transcription du plan de division peut être remplacée par le dépôt à la conservation d'une copie de ce plan certifiée conforme par le notaire. Lorsqu'un propriétaire d'une parcelle a obtenu une modification du permis de lotir, il doit de même, à sa requête, être dressé acte devant notaire des modifications apportées d'a division des terrains ou aux charges du lotissement. L'acte doit contenir la désignation cadastrale des biens au moment où il est passé, identifier tous les propriétaires des parcelles comprises dans le lotissement dans la forme prévue par l'atticle 12 de la loi du 10 octobre 1913 et indiquer leur titre de propriété; il doit aussi contenir l'indication précise de la transcription de l'acte de division des terrains. La décision modifiant le permis de lotir et, le cas échéant, le nouveau plan transcription de l'acte de division des terrains. La décision modifiant le permis de lotir et, le cas échéant, le nouveau plan de division sont annexés à cet acte pour être transcrits avec lui comme il est indiqué à l'alinéa précédent.

Article 57. - § 7. Aucune publicité relative à un lotissement ne peut être faite sans mention de la commune où il est situé, de la date et du numéro du permis.

Article 57bis \$ 4. Le permis concernant de tels lotissements est périmé lorsque le titulaire du permis n'a pas exécute les travaux et les charges imposés ou fourni les grantiles financières extiges dans les cing dins de sa délivrance.